



Union européenne – Informations générales

- Approche coordonnée sur le rétablissement de la libre circulation
- Peu d'avancées sur le futur partenariat UE-Royaume-Uni.

Politique numérique

- EESSI : 390.000 dossiers échangés

Actualité européenne de la protection sociale

SANTÉ

- COVID-19 : les institutions à la recherche d'approches communes
- Audition du Directeur général de l'EMA au Parlement européen
- Appel du S&D pour une Union européenne de la santé

FAMILLE/JEUNESSE

- Saisine CJUE contre Autriche : indexation PF

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Echange de vues sur l'impact socioéconomique de la pandémie
- Conclusions du Conseil EPSCO.
- Accord COREPER sur le SURE
- Lettre PE – Révision Règlements de coordination
- Avis du CESE sur une approche UE globale des défis démographiques
- Initiative citoyenne pour un revenu minimum européen
- Rapport CE sur les implications des vulnérabilités socioéconomiques et risques épidémiologiques pour la stratégie de sortie
- Enquête CE sur l'outil d'apprentissage sur la coordination des systèmes de sécurité sociale

CJUE

- Formulaire de détachement - obligations sociales de l'employeur

Agenda

Publications

REIF Info, veille européenne réalisée par :
Arnaud Emériau : +32 (0) 2 282 05 63
Audrey Tourniaire : +32 (0) 2 282 05 59
Anne-Claire Le Bodic : +32 (0) 2 282 05 64
Pour vous désabonner, merci d'envoyer un mail à info@reif-eu.org

FOCUS : Solidarité et Etat de droit, les piliers nécessaires à l'avenir de l'UE.

La crise du Covid-19 reste encore la principale actualité en ce mois de mai 2020. Pour l'Union européenne, alors qu'elle intervient presque concomitamment avec la période prévue pour le lancement de la Conférence sur l'avenir de l'UE, la pandémie comporte des enjeux qui dépassent sa gestion économique, sanitaire et sociale; elle pose la question avec une acuité encore plus importante qu'auparavant du projet européen et de l'UE que l'on souhaite construire, sur des bases peut-être remodelées, après le Covid-19.

Dans cette newsletter, nous n'avons eu de cesse de mettre en avant les mesures prises par l'UE en réponse à la pandémie (coordination des efforts de recherche pour les traitements et vaccins, financement complémentaire des systèmes nationaux de chômage temporaire, souplesse dans l'application des règles budgétaires ou sur les aides d'Etat, appels d'offre conjoints pour l'achat d'équipements de protection personnelle, etc.)

Pourtant, l'implication de l'UE semble pour certains trop tardive ou trop peu efficace, alimentant le recul du sentiment européen, même dans des pays pourtant très europhiles comme la [Finlande](#) ou [l'Italie](#).

La solidarité a été invoquée de manière récurrente ces dernières semaines. Elle interroge la notion de citoyenneté européenne et le sentiment d'appartenance à une communauté fondée sur des valeurs communes dépassant les spécificités historiques et culturelles propres à chaque Etat. Dans le contexte actuel, l'Etat de droit est une des valeurs fondamentales qui doit être protégée et qui doit guider les initiatives européennes et nationales, qu'il s'agisse par exemples de mesures gouvernementales prises dans le cadre de l'état d'urgence (en France mais aussi, de manière plus inquiétante en [Hongrie](#)) comme pour le développement [d'applications mobiles de tracage](#) des contacts dans le respect du droit des personnes à voir leur vie privée et leurs données personnelles protégées.

Gageons que les institutions européennes sauront se reposer sur des piliers forts pour garantir que, 70 ans après la Déclaration Schuman, l'UE continue d'inspirer un sentiment de « vivre ensemble » aux Européens.

390.000
dossiers en
11mois via
EESSI
([Commission européenne](#))

10%
la part de l'UE dans
la population
mondiale en 2017
contre
21,7% en 1950
([CESE](#))

Communication de la Commission sur une approche coordonnée par étapes du rétablissement de la libre circulation.

La Commission a publié le 13 mai 2020 une Communication sur une approche coordonnée par étapes du rétablissement de la libre circulation et de la levée des contrôles aux frontières intérieures.

L'exécutif européen propose trois ensembles de critères à prendre en compte pour apprécier si le moment est venu de lever progressivement les restrictions en matière de déplacements et les contrôles aux frontières intérieures : les critères épidémiologiques ; les capacités des systèmes de santé et des capacités de suivi adéquates. La Commission rappelle également la nécessité de finaliser dans les meilleurs délais la révision en cours des règlements de coordination de systèmes de sécurité sociale afin que les travailleurs mobiles affectés par la crise puissent bénéficier de règles modernisées à même de garantir davantage leurs droits. La publication du 13 mai fait suite à l'invitation adressée par la Commission aux États membres de l'espace Schengen et les États associés le 8 mai 2020 à prolonger de 30 jours supplémentaires, jusqu'au 15 juin, la restriction temporaire aux déplacements non essentiels vers l'UE.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication_freemovement_fr.pdf

et :

https://ec.europa.eu/home-affairs/news/20200508_coronavirus-commission-invites-member-states-extend-restriction-non-essential-travel-eu-until-15-june_en

Peu d'avancées sur le futur partenariat UE-Royaume-Uni.

Les négociateurs européens et britanniques ont échangé par visioconférence le 15 mai 2020 dans le cadre du troisième tour de négociations sur le futur partenariat UE-Royaume-Uni. Si le négociateur européen, Michel Barnier, a rappelé que « le niveau d'ambition de l'UE avec un pays voisin et très interconnecté à notre Union », va au-delà d'un simple copier-coller, « d'un best of de nos accords de libre-échange avec le Canada, la Corée ou encore le Japon », les négociations patinent sérieusement. Les positions apparaissent de plus en plus divergentes que ce soit sur le cadre de la future gouvernance UE-Royaume-Uni, les garanties de protection des droits fondamentaux et des libertés individuelles découlant de la Convention européenne des droits de l'Homme ou encore sur la question de la réciprocité dans les échanges de données. Le prochain tour de négociations aura lieu dans le courant du mois de juin, soit le dernier mois au cours duquel le Royaume-Uni est autorisé à demander une prolongation de la période de transition, selon l'accord de retrait.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/SPEECH_20_895

EESSI : 390.000 dossiers échangés.

Dans la réponse du Commissaire Schmit à une question écrite de l'eurodéputé Marc Botenga (GUE/BE) relative à la mise en œuvre du système d'échange électronique d'informations sur la sécurité sociale (EESSI), l'on apprend que 390.000 dossiers ont été échangés via EESSI entre avril 2019 et février 2020 entre le 31 pays connectés (la Roumanie ne l'est pas encore). Le Commissaire estime que le parachèvement du système aura lieu courant 2020.

Pour plus d'informations, voir : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2020-001565-ASW_FR.html

Santé

COVID-19 : les institutions à la recherche d'approches communes renforcées.

Réunis le 12 mai en Conseil EPSCO, les Ministres de la santé des 27 ont discuté de l'accès aux médicaments. S'il s'agit d'un sujet débattu depuis plusieurs mois, la crise du COVID-19 a contribué à mettre en lumière les risques de pénuries et les craintes quant aux prix des nouveaux traitements et vaccins potentiels. Le besoin d'une communication renforcée et de mécanismes conjoints a été reconnu, et la future Stratégie pharmaceutique (dont [l'adoption est prévue pour le 29 juillet](#)) devrait les prendre en compte. L'EMA travaille également de manière opérationnelle sur l'amélioration de la coopération, et son [groupe de pilotage sur les pénuries](#) a notamment proposé le partage des modèles prédictifs nationaux.

Le réseau eHealth a par ailleurs adopté le 13 mai dernier des lignes directrices afin de promouvoir l'interopérabilité des applications de traçage. La question a également fait l'objet d'un débat en Commission parlementaire LIBE (Libertés civiles, justices, affaires intérieures) : malgré les nombreux principes énoncés par le Commissaire Reynders (volontariat des usagers, absence de géolocalisation, pertinence et traitement des données collectées, désactivation automatique, supervision par le régulateur...), nombreux sont les parlementaires à avoir exprimé leurs inquiétudes quant aux libertés fondamentales.

Enfin, dans la perspective de mutualiser les efforts de recherche, la conférence internationale en ligne organisée le 4 mai par la Commission a permis une levée de fonds de 7,4 milliards d'euros en faveur de la recherche sur les vaccins, traitements et diagnostics du Covid-19.

Pour plus d'informations, voir : https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response_fr

Vaccins, pénuries, essais cliniques : intervention du Directeur général de l'EMA au Parlement européen.

Guido Rasi, Directeur général de l'Agence européenne du médicament (EMA), a répondu aux questions des membres de la Commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire sur le rôle de l'EMA durant l'épidémie de COVID-19 lors d'une audition le 18 mai.

Concernant les vaccins, l'EMA espère le développement parallèle de plusieurs vaccins, ce qui garantirait une plus grande disponibilité. Considérant néanmoins qu'il serait impossible d'assurer rapidement une couverture complète, il a enjoint les autorités à développer un modèle coordonné afin de déterminer quelles catégories de population devraient être vaccinées prioritairement pour garantir une protection maximale de l'ensemble des citoyens.

Répondant à une question de Véronique Trillet-Lenoir (Renew/FR) qui suggérait le renforcement du stock RescEU et l'institutionnalisation d'une réserve de médicaments au niveau européen, Guido Rasi a estimé qu'un stock stratégique européen serait utile, et qu'il conviendrait que la Commission et les Etats membres identifient les

outils juridiques et logistiques nécessaires à sa mise en place. Il a également plaidé pour une clarification du mandat de l'EMA en matière de gestion des pénuries.

Enfin, le Directeur général a estimé que concernant les essais cliniques, les difficultés de mise en œuvre du règlement ne devaient pas empêcher de se conformer aux obligations en matière de transparence. Si l'EMA connaît des retards liés notamment au Brexit et à un manque de personnel, elle s'engage à la publication rapide des résultats pour le COVID-19.

Pour plus d'informations, voir :

<https://europarl.europa.eu/committees/fr/envi/home/highlights>

Appel du S&D pour une Union européenne de la santé.

Dans une lettre du 7 mai aux Présidents des instances européennes, le groupe parlementaire des socialistes et démocrates appelle à la création d'une Union européenne de la santé. Concrètement, les élus proposent : (1) que les Etats membres conduisent des « stress tests » de leurs systèmes de santé sur la base desquels la Commission proposerait des standards minimaux de qualité ; (2) un mécanisme d'appels d'offres conjoints plus fort et plus rapide, étendu aux nouveaux traitements, médicaments orphelins et nouveaux antibiotiques ; (3) un mécanisme de réponse sanitaire européen qui reposerait notamment sur la pérennisation de certains instruments et groupes d'experts ad-hoc récemment créés (stock européen, par exemple) ; (4) renforcement des agences européennes, avec plus de moyens alloués à l'EMA et à l'ECDC ainsi que la création d'une ou plusieurs nouvelles agences qui pourraient par exemple traiter de la recherche ou de la résilience et de la sécurité de l'industrie pharmaceutique.

Pour plus d'informations, voir

<https://www.socialistsanddemocrats.eu/fr/newsroom/pour-les-sd-le-moment-est-venu-de-mettre-en-place-une-union-europeenne-de-la-sante-car-si>

Famille/Jeunesse

Saisine de la CJUE contre l'Autriche pour son système d'indexation des prestations familiales.

Le 14 mai 2020, la Commission a décidé de saisir la Cour de Justice de l'UE contre l'Autriche. Elle estime que sa législation de 2019 prévoyant une indexation des prestations familiales pour les travailleurs européens dont les enfants résident dans un autre Etat constitue une violation des règles européennes de coordination des systèmes de sécurité sociale, sur la libre circulation des travailleurs et une discrimination fondée sur la nationalité.

La Commission souligne que ces travailleurs mobiles contribuent comme les travailleurs nationaux à l'économie autrichienne ainsi qu'à son système de sécurité sociale. L'indexation des prestations sociales (dont le montant est dès lors de facto inférieur) est discriminatoire, particulièrement en ce que ce mécanisme ne s'applique

pas aux Autrichiens travaillant à l'étranger pour une autorité autrichienne dont la famille réside avec eux, hors du territoire autrichien.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_20_849

Emploi et affaires sociales

Echange de vues en Commission EMPL sur l'impact socioéconomique de la pandémie.

Le 7 mai 2020, les eurodéputés de la Commission Emploi et Affaires sociales ont échangé avec le Directeur-exécutif d'Eurofound, l'agence européenne pour l'amélioration des conditions de vie et d'emploi, sur les impacts socio-économiques de la pandémie du Coronavirus. Présentant les résultats d'un récent rapport de l'Agence sur le sujet, Jan Menéndez-Valdés a insisté sur le fait que les données sont encore trop fragmentaires pour définir les chiffres réels du chômage, particulièrement en raison du nombre de personnes en chômage temporaire. Néanmoins, sur la base d'une enquête réalisée en ligne, 5% des répondants témoignent avoir perdu leur emploi à cause de la Covid-19 tandis que 50% mentionnent la réduction de leur temps de travail. La situation reste variable selon les Etats membres et selon les catégories professionnelles (travailleurs atypiques et indépendants, travailleurs entre 35 et 49 ans étant les plus touchés, avec une nuance cependant quant aux travailleurs sur les plateformes fournissant des services de livraison). Également, les secteurs de la production, du tourisme et des loisirs sont clairement identifiés comme étant les plus touchés. L'importance de l'utilisation du télétravail a également été étudiée dans ce rapport. Enfin le directeur d'Eurofound a mentionné le recensement des mesures nationales prises en réponse à la crise disponible sur le site de l'Agence.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.europarl.europa.eu/committees/fr/impacts-of-the-covid-19-pandemic-discuss/product-details/20200430CAN54888>

Conclusions du Conseil EPSCO.

Les ministres chargés de l'Emploi et des Politiques sociales de l'UE ont discuté le 5 mai par vidéoconférence de la relance économique et des défis démographiques liés à la pandémie de Covid-19. Ils ont présenté les différentes mesures nationales déjà adoptées, notamment celles prévues dans le cadre des régimes de chômage partiel, des mesures de licenciement et sur le report du paiement des cotisations sociales. A cette occasion, le Commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux, Nicolas Schmit, a insisté sur l'importance d'accélérer le processus et de trouver un accord pour l'instrument de soutien temporaire à l'atténuation des risques en situation dit SURE, d'ici au 1er juin, Anticipant la finalisation du [Rapport de la Commission européenne sur l'impact des changements démographiques](#), les Etats membres ont également échangé leurs avis sur la manière d'atténuer l'impact de la pandémie sur la démographie, en particulier au sujet des groupes les plus vulnérables comme les personnes âgées. Enfin, la Commission a annoncé à cette occasion qu'elle proposera

une [Garantie jeunesse](#) mise à jour et prépare actuellement [l'initiative sur la Garantie pour l'enfance](#) et des normes communes sur le revenu minimum.

Pour plus d'informations, voir : <https://eu2020.hr/Home/OneNews?id=269>

Accord en COREPER sur l'instrument de soutien temporaire à l'atténuation des risques en situation de chômage (SURE).

Le Comité des Représentants Permanents (COREPER) s'est entendu le 15 mai sur le Règlement créant un instrument temporaire dit SURE qui vise à apporter une aide complémentaire aux dispositifs nationaux de chômage partiel et d'aide notamment auprès des travailleurs indépendants sous forme de prêts accordés par la Commission aux États membres. SURE ne sera disponible qu'une fois que tous les États membres auront fourni leurs garanties (25 milliards d'euros au total pour les 27 États membres), et sera opérationnel jusqu'au 31 décembre 2022. Sur proposition de la Commission, le Conseil pourra décider de proroger la période de mise à disposition de l'instrument de 6 mois supplémentaires, si les graves perturbations économiques causées par la pandémie de COVID-19 continuent d'exister.

Le règlement doit à présent être formellement adopté par le Conseil des ministres de l'Économie et des Finances, par voie de procédure écrite le 19 mai. La position des États membres sur cet instrument d'urgence ne préjuge pas des futures discussions sur un régime européen de réassurance chômage permanent, tel que prévu dans le programme de la Commission européenne pour 2020.

Pour plus d'informations, voir:

<https://eu2020.hr/Home/OneNews?id=286>

Lettre des rapporteurs du Parlement européen au Conseil appelant à finaliser un accord sur la révision des règles de coordination de sécurité sociale.

Gabriele Bischoff (S&D/Allemagne), rapporteure pour la Commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen sur [les textes de révision des règlements européens de coordination](#) et les co-rapporteurs des autres groupes politiques, ont adressé le 4 mai, en amont de la réunion du Conseil EPSCO, une lettre aux Ministres de l'Emploi et des Affaires sociales afin de les appeler à conclure un accord sur les textes de coordination de sécurité sociale avant la fin de l'année. La Croatie, qui préside le Conseil depuis le 1^{er} janvier et ce jusqu'au 30 juin, n'est pas particulièrement active sur le dossier. Elle n'a ainsi pas proposé de texte de compromis. Elle s'est toutefois résolue à inscrire une discussion sur les textes à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Comité des Représentants permanents (COREPER) dans le courant du mois de mai.

Pour plus d'informations, voir :

<https://twitter.com/EPSocialAffairs/status/1257564433255194624>

Avis du CESE pour une approche européenne globale des défis démographiques.

Le 5 mai 2020, le Comité économique et social européen (CESE) a adopté son avis sur « les défis démographiques dans l'UE vus sous l'angle des inégalités en matière d'économie et de développement » dans lequel il appelle à la définition d'une stratégie globale pour répondre aux enjeux démographiques que connaissent l'ensemble des Etats européens. Dans ce cadre, les politiques d'activation sociale sont essentielles mais doivent être complétées par des politiques de l'emploi et familiales volontaristes (conciliation vie privée-vie professionnelle, services d'accueil du jeune enfant, congé indemnisé pour les aidants familiaux, allocations familiales) ainsi que des services sociaux efficaces. L'avis, commandé par la Présidence croate du Conseil, signale enfin que l'immigration pourra être utile mais ne sera pas suffisante pour pallier le déclin démographique au sein de l'UE.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.eesc.europa.eu/fr/news-media/press-releases/defis-demographiques-relever-leurope-devrait-combiner-une-large-panoplie-de-mesures-sociales-et-de-marche-du-travail>

Initiative citoyenne pour la mise en place d'un revenu minimum européen.

Le 15 mai 2020, la Commission a enregistré une initiative citoyenne visant à « commencer à mettre en place des revenus de base inconditionnels (RBI) dans toute l'UE » afin d'« assurer à toute personne son existence matérielle et la possibilité de participer à la société en tant qu'élément de la politique économique, [...] tout en restant dans le cadre des compétences conférées à l'UE en vertu des traités. » Les organisateurs précisent que le revenu de base inconditionnel devrait être à la fois « universel », « individuel », « inconditionnel » et « d'un montant suffisamment élevé ». La proposition a désormais 12 mois pour recevoir suffisamment de déclarations de soutien afin que la Commission soit tenue d'étudier la demande d'initiative.

Pour plus d'informations, voir :

https://europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2020/000003_fr

Rapport de la Commission sur les implications pour la stratégie de sortie des vulnérabilités socio-économiques et des risques épidémiologiques en fonction de l'âge.

Dans un rapport publié le 4 mai 2020, la Commission européenne met en garde les gouvernements quant à leur stratégie de déconfinement, notamment quant aux risques de recrudescence de l'épidémie avec la levée de certaines mesures. Le document entend quantifier, sur la base de modèles démographiques, d'une part la vulnérabilité d'un point de vue socio-économique et psychologique et, d'autre part, le risque épidémiologique associé aux modèles de contacts sociaux. Le document conclut que les personnes âgées sont clairement identifiées comme les plus exposées aux conséquences graves de la maladie mais moins touchées par les effets socio-

économiques dus au confinement. Concernant les contacts sociaux, ceux-ci sont plus fréquents entre personnes du même groupe d'âge et l'intensité des contacts est plus élevée pour les enfants d'âge scolaire. La Commission estime ainsi que la réouverture des écoles et des activités pour les enfants aurait le pire impact en termes d'augmentation du potentiel de propagation de l'épidémie au reste de la population. La note met en avant des variations notables dans les contacts entre personnes selon les pays et l'âge des personnes concernés.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/knowledge4policy/sites/know4pol/files/jrc120497_vulnerability_and_epidemic_risk_by_age_during_covid-19_social_distancing_measures.pdf

Enquête de la Commission sur l'outils d'apprentissage sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.

Le 13 mai 2020, la Commission a lancé une enquête en ligne pour mieux comprendre comment fournir des informations plus faciles d'accès sur le thème de la coordination de la sécurité sociale. Les contributions devraient permettre d'améliorer l'outil d'apprentissage en ligne, le "A-Z de la coordination" qui explique les principes de base et les mécanismes de fonctionnement des règles de coordination des systèmes de sécurité sociale. L'enquête est ouverte jusqu'au 28 mai. Le formulaire - comme l'outil d'apprentissage - sont en anglais...

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langld=en&catId=1142&furtherNews=yes&newsId=9675>

CJUE

Opposabilité du formulaire de détachement - Obligations sociales de l'employeur dans l'Etat d'accueil.

Le 14 mai 2020, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu son arrêt dans l'affaire C-17/19, sur la portée de l'opposabilité du formulaire de détachement dans l'Etat d'emploi du salarié détaché, dans des matières autres que la sécurité sociale. Cette affaire concernait une procédure pénale engagée en France contre les sociétés Bouygues travaux publics, Elco construct Bucarest et Welbond armatures des chefs de travail dissimulé et de prêt illicite de main d'œuvre.

La CJUE a jugé que les règlements de coordination de sécurité sociale, en application desquels est délivré le formulaire de détachement, ne s'imposent aux Etats membres qu'en matière de sécurité sociale. Le certificat de détachement ne produit donc pas d'effet contraignant dans l'Etat d'accueil et d'emploi à l'égard des obligations imposées par le droit national dans des matières autres que la sécurité sociale, telles que les obligations sociales de l'employeur de ce salarié qui résultent du droit du travail, par exemple l'obligation de déclaration préalable à l'embauche (DPAE).

Pour plus d'informations, voir :

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=226493&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=204537>

Evènements passés

8 mai 2020, Webinar MoveS: Les travailleurs des pays tiers dans l'UE.

Organisé par le Réseau européen des experts sur la mobilité et la coordination des systèmes de sécurité sociale (MoveS), ce webinaire a été l'occasion de faire le point sur les principales différences entre la situation juridique des ressortissants de pays tiers et celle des travailleurs mobiles de l'UE. Une discussion plus détaillée a porté sur des questions liées aux droits de sécurité sociale, à l'égalité de traitement et au regroupement familial pour ces travailleurs.

Pour plus d'informations, contacter : info@reif-eu.org

15 mai 2020, Brussels – Institut Bruegel : « *Rationale and limitations of SURE* »

Organisé par l'Institut Bruegel, *think tank* économique basé à Bruxelles, ce webinaire a donné notamment l'occasion à Gilles Mourre, Chef d'unité - Politique fiscale et surveillance à la Commission européenne ; Roel Beetsma, Professeur d'économie à l'Université d'Amsterdam et Grégory Claeys, chercheur senior à Bruegel ; de discuter de la valeur ajoutée et des limites de la proposition de la Commission de créer un instrument de soutien à la réduction des risques de chômage dans les situations d'urgence dit SURE. Gilles Mourre a vanté les mérites d'une telle proposition, publiée en un temps record, et qui pourra compléter dès juin et jusqu'à la fin 2022 les dispositifs nationaux de chômage partiel, dans un contexte d'endettement massif. Roel Beetsma a reconnu les mérites importants de cette innovation qui permet une mutualisation des intérêts des prêts tout en relevant la nécessité de mettre en place des conditionnalités afin d'éviter un endettement trop fort de certains Etats membres. Grégory Claeys souligne qu'une des plus-values de l'instrument SURE réside dans la base juridique de l'acte qui est prévue dans le cadre des Traités actuels et ne nécessite pas la conclusion d'un traité inter-gouvernemental.

Pour plus d'informations, contacter : info@reif-eu.org

"WHO: is it fit for purpose?", EPRS, mai 2020, 8p.

L'EPRS, le *think tank* du Parlement européen, a publié une note analysant les capacités de l'OMS à gérer les pandémies à l'aune des premiers enseignements de la crise actuelle. L'EPRS émet un avis critique, estimant que si certaines actions de l'agence ont pu être couronnées de succès par le passé (éradication de la variole, par exemple), la complexité de son fonctionnement, la faiblesse de son financement et ses compétences limitées par l'intergouvernementalisme ne lui permettent pas d'être pleinement efficace.

Concernant la réponse à l'épidémie de COVID-19, l'EPRS constate que l'OMS joue un rôle important de communication, de mise en réseau des médecins et chercheurs et de conseil aux gouvernements. En revanche, l'incapacité de l'agence à remettre en cause les informations officielles chinoises est jugée avec d'autant plus de sévérité que cela n'avait pas été le cas lors de l'épidémie de SARS en 2003 ; cela aurait notamment retardé la reconnaissance d'une transmission interhumaine. Sont également critiquées les premières lignes directrices de l'OMS, qui recommandaient notamment de ne pas imposer de restrictions de voyages ou de ne pas encourager le port du masque. L'agence avait en revanche recommandé dès la fin janvier la préparation de mesures de confinement massives.

La suspension de la contribution américaine, qui représente un sixième de son budget, pourrait encore davantage mettre à mal les activités de l'OMS dans les années à venir. L'EPRS suggère que cette réduction de la dépendance aux Etats, que ce soit en matière financière ou décisionnelle, est le principal axe de réforme pour améliorer l'efficacité de l'agence.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/651910/EPRS_BRI\(2020\)_651910_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/651910/EPRS_BRI(2020)_651910_EN.pdf)

Initial impact of global risk mitigation measures taken during the combatting of the COVID-19 pandemic, JRC, 8p

Le JRC, Centre de recherche conjoint de la Commission européenne, a dirigé une étude scientifique sur l'atténuation des risques dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et la manière de l'améliorer pour préparer la survenue de futurs événements similaires.

L'analyse met notamment en avant la lenteur de la prise de conscience de la gravité de l'épidémie par les gouvernements et la population, notamment en raison de messages contradictoires. Au-delà des pénuries matérielles, les systèmes de santé ont également été confrontés à l'absence de mécanismes adéquats permettant une réaction rapide et proportionnée. Le rapport met en évidence 6 types de mesures de réduction des risques (restrictions de la mobilité, restrictions socio-économiques, distanciation sociale, mesures d'hygiène, communication, mécanismes internationaux de soutien) et livre des premiers éléments quant à leur efficacité. Même si le recul manque, les rédacteurs estiment que la combinaison de mesures de précaution, y compris celles qui n'ont pas encore fait la preuve scientifique de leur efficacité, relève

de la bonne pratique. Le JRC recommande également d'augmenter les capacités de détection et de traçage. A terme, les outils d'alerte précoce devront être renforcés.

Pour plus d'informations, voir : <https://ec.europa.eu/jrc/en/news/learning-lessons-pandemic-combining-risk-mitigation-measures-tackle-covid-19>

« Labour market change: Trends and policy approaches towards flexibilisation », Eurofound, 16 avril 2020, 138 p.

L'Agence européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Eurofound, a publié le 16 avril 2020 un rapport sur les tendances et approches politiques en faveur de la flexibilisation du marché du travail. Cette publication donne une vue d'ensemble de l'évolution de la situation en Europe au lendemain de la crise financière mondiale et dresse un inventaire des problématiques actuelles et des approches politiques adoptées à l'échelon national et à celui de l'UE pour trouver le juste équilibre entre flexibilité et sécurité sur le marché du travail. Selon la Fondation, la multiplication de différents types de contrats atypiques de pair avec la montée actuelle de la précarité, accentuée par les conséquences sociales et économiques de la pandémie du COVID-19, exigeront des solutions politiques pour soutenir les travailleurs ayant un accès limité à la protection sociale et à la représentation.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/flagship-report/2020/labour-market-change-trends-and-policy-approaches-towards-flexibilisation#tab-02>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

